

**[Nom Prénom de l'AESH]**

AESH – Académie de Créteil (77)

Adresse : **[adresse]**

Adresse mail professionnelle : **[à compléter]**

À Madame la Directrice académique  
DSDEN 77  
Cité administrative  
Quai Hippolyte Rossignol  
77000 Melun

**[Ville], le [date]**

**Objet : Demande de versement rétroactif de l'indemnité REP / REP+ – Décision du Conseil d'État du 16 juillet 2025**

Monsieur le Directeur académique,

Je soussigné(e) **[Nom Prénom]**, accompagnant(e) d'élève en situation de handicap (AESH) employé(e) par la Direction académique du Val-de-Marne, sollicite par la présente le versement rétroactif de l'indemnité REP / REP+ au titre de mes affectations dans des écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En effet, par ses décisions du 16 juillet 2025 (n° 500427 et n° 500429), le Conseil d'État a jugé que les personnels AESH exerçant en éducation prioritaire étaient fondés à percevoir l'indemnité REP ou REP+, y compris pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'instruction ministérielle mise en œuvre le 30 avril confirme que les académies doivent désormais procéder au traitement des demandes individuelles de versement rétroactif de ces indemnités.

Conformément à ces décisions et instructions, je vous demande donc le paiement des indemnités REP / REP+ correspondant aux périodes durant lesquelles j'ai exercé dans des établissements classés REP ou REP+, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Écoles et établissements d'affectation en éducation prioritaire avant janvier 2023 :**

- **École / établissement :** ..... (quotité XX%) Année(s) scolaire(s) : .....
- **École / établissement :** ..... (quotité XX%) Année(s) scolaire(s) : .....
- **École / établissement :** ..... (quotité XX%) Année(s) scolaire(s) : .....
- **École / établissement :** ..... (quotité XX%) Année(s) scolaire(s) : .....
- **École / établissement :** ..... (quotité XX%) Année(s) scolaire(s) : .....
- **École / établissement :** ..... (quotité XX%) Année(s) scolaire(s) : .....

**[Pour les AESH ayant déjà réclamé leurs indemnités avant la décision du Conseil d'Etat, ajouter le paragraphe ci-dessous en indiquant les dates des réclamations antérieures et joindre ces demandes]**

Je précise également avoir déjà formulé une réclamation de mes indemnités auprès de l'administration à la date du : **[Date de la réclamation]**. Conformément à la jurisprudence administrative, une telle réclamation effectuée par un ayant droit interrompt la prescription quadriennale et fait courir un nouveau délai. Cette précédente démarche doit donc être prise en compte pour la détermination des périodes indemnifiables et permet de remonter plus loin dans le temps dans le versement des sommes dues.

Je vous remercie de bien vouloir procéder au calcul et au versement des sommes correspondantes. Je reste disponible pour fournir tout information complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma meilleure considération.

**[Nom Prénom]**

**Signature**